

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2023/037

SEANCE DU 18 JUILLET 2023

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------------|-------------|---|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
| 29 | 29 | 25 |

Date de la Convocation

11/07/23

Date d’Affichage

25/07/23

Objet de la Délibération

**Communauté de Communes du Grand
Ouest Toulousain/ Représentation de
la commune au sein de la CLECT**

L’an deux mille vingt-trois , le dix-huit juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque municipale , sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, GARCIA, SUC, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, RECH, MARC, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, DOLAGBENU, DESCHAMPS, PERSYN

Absents : Mme MONFRAIX, M. CHONG KEE, M. SARICA, M. MEYER

M. EL HAMMOUMI procuration à M. PANAVILLE

Mme PEGUES procuration à Mme RECH

M. GOMES procuration à Mme PADRA

Mme EVEN procuration à Mme TRIAES

Mme DASSENOY procuration à M. SUC

Mme RANCHET procuration à Mme PERSYN

Mme SANDOVAL procuration à Mme DEGEILH

Mme VITRICE procuration à M. DOLAGBENU

Secrétaire : Mme TRIAES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 nonies C IV,

Exposé des motifs

Par délibération du 29 avril 2021, le Grand Ouest Toulousain a créé la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (ci-après CLECT) et fixé sa composition. Cette commission a pour rôle principal de procéder à l’évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes membres et EPCI.

Le Conseil Communautaire du Grand Ouest Toulousain a fixé sa composition à un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune. Ces représentants sont des membres élus par le conseil municipal de chaque commune.

Dans le cadre de l’adhésion de notre Commune au Grand Ouest Toulousain, il est proposé au Conseil d’élire deux représentants.

La nomination des représentants de la Commune au sein des différents syndicats et organismes doit avoir lieu à bulletin secret. Cependant, le Conseil Municipal peut décider à l’unanimité de ne pas procéder à bulletin secret. Il est donc proposé par M. le Maire de voter à main levée.

A l’unanimité les membres du Conseil Municipal décident de voter à mains levées.

M. le Maire lance un appel à candidatures.

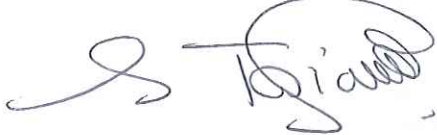
Monsieur Christophe TOUNTEVICH propose sa candidature en tant que titulaire.

Madame Jocelyne TRIAES propose sa candidature en tant que suppléant.

Après avoir entendu l’exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Décide que Monsieur Christophe TOUNTEVICH est élu membre titulaire pour représenter la Commune de Fontenilles au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du Grand Ouest Toulousain.
- Décide que Madame Jocelyne TRIAES est élue membre suppléant pour représenter la Commune de Fontenilles au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du Grand Ouest Toulousain.

Le secrétaire de séance
Jocelyne TRIAES



Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
M. le Maire,
Christophe Tountevich

